

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme TOLLOT).

Membres excusés : (3) M. BERTHIER, Mme METGE, Mme LECOMTE LE GRAND

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI.

Date de convocation : 15 juin 2010

Délibération n° : 41-2010

Objet : Tarification séjour famille du centre social Balzac

Comme tous les ans depuis 1999, le Centre social Balzac organise, du 24 au 31 juillet 2010, un séjour accompagné pour les familles en difficulté du quartier. Il s'agit de familles ne disposant que de très faibles ressources (inférieures à un quotient familial de 700 €), qui ne sont jamais parties en vacances, ou qui n'ont pu partir depuis de nombreuses années, et/ou qui expriment une demande de soutien éducatif.

Le séjour se déroulera à Foncine-le-Haut, dans le Jura. Chaque famille sera hébergée dans un chalet individuel et aura à sa charge les repas à l'exception de 2 repas collectifs organisés, l'un pendant la semaine, l'autre au retour.

Des animations collectives seront programmées chaque après-midi (sport, tourisme...). Deux accompagnateurs permanents du centre social accompagneront les familles, conduiront les minibus et apporteront le soutien éducatif prévu dans le projet pédagogique du séjour.

L'ensemble des dépenses pour ce séjour de huit jours et sept nuits s'élève à 3 450 €, dont :

- 2 050 € pour l'hébergement,
- 440 € pour les deux repas collectifs,
- 330 € pour le transport,
- 380 € pour les entrées des visites et les prestations de loisirs,
- 250 € pour les autres dépenses (assurances, photos, pharmacie...),

ce qui représente un coût de 265 € par personne pour la semaine, hors frais d'encadrement et d'amortissement des véhicules.

Les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le tarif du séjour à 80 € par personne, étant précisé que L'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) financerait 38 € par personne au titre de l'aide aux vacances, et qu'il restera une participation de 42 € par personne pour le séjour, à la charge des familles.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

30 JUIN 2010

